

**Compte-rendu des réunions de secteur
tenues les 19-24-26-31 janvier 2012**

Ordre du jour :

- **Catégorie Juniors**
- **Projet arbitrage**
- **Responsable de salle : brassards**
- **Divers**

91 clubs invités, 80 présents

Le Comité tient à remercier les clubs qui ont accepté sans hésitation l'organisation de ces réunions de secteur et aussi pour le moment de convivialité qui suivait ces réunions.

* * * * *

1° Catégorie Juniors → Présentation par Malou.

Il a d'abord été précisé que la dénomination des catégories jeunes va changer la saison prochaine pour s'aligner à la structure du basket européen. Les catégories seront identifiées par la lettre **U**, suivi du **nombre** correspondant à l'âge des joueurs (U10 - U11 - U12....).

A la demande de la Fédération, le Comité se trouve dans l'obligation de créer la catégorie JUNIORS. Ceci se fera au détriment de la 3^{ème} année Cadet. Cela n'empêchera pas ces jeunes de prendre part au championnat Seniors.

Saison 2010/2011

Minime 2

Cadet 1

Cadet 2

Cadet 3

Saison 2011/2012

→ Cadet 1 en juillet 2012 **U15**

→ Cadet 2 en juillet 2012 **U16**

→ Junior 1 en juillet 2012 **U17** → Senior - simple surclassement

→ Junior 2 = **U18** → Senior - pas de surclassement

Junior 3 = **U19** → Senior - pas de surclassement

Bien entendu le Comité est conscient qu'à ce jour les clubs sont dans l'impossibilité de connaître leur effectif de la saison prochaine. Les données ci-après correspondent à une estimation à ce jour du nombre d'équipes dans ce nouveau championnat.

→ **Junior 1** = 26 équipes de garçons et 26 équipes en filles,

→ **Junior 2** = 10 équipes en garçons et 8 équipes en filles.

→ **Junior 3** = 10 équipes garçons et 6 équipes en filles.

Total des équipes 46 équipes de garçons et 40 équipes de filles.

Pour faciliter la mise en place de ce championnat et afin de permettre à un jeune (-21 ans/secteur masculin et -20 ans/secteur féminin) d'évoluer au sein de son club d'origine et au sein d'une équipe d'accueil, il a été décidé de créer une licence AS (autorisation secondaire, cf page 56 de l'annuaire). Cette possibilité sera limitée à 4 joueurs/équipe, à condition que le club d'origine ne soit pas en mesure de créer une équipe de juniors. La Fédération a fixée la date limite pour la création de ces licences au **30 novembre 2012**.

Conscient de la charge financière de cette opération le Comité s'est prononcé en faveur de la création d'ententes dans cette catégorie.

Questions des clubs :

- Si le nombre de juniors dans le club est de 15 ou 16 joueurs, que va-t-on faire avec le dépassement de joueurs ?
- Est-ce que l'engagement d'une équipe junior sera obligatoire ?
- Y-aura-t-il un championnat à tous les niveaux D1, D2, Régions et France ?
- Est-ce que le championnat ne sera pas faussé par le manque de bons joueurs (car engagement en seniors) ?
- Si on engage nos équipes assez tôt, est-ce qu'on peut envisager un championnat cohérent ?

- Est-ce que ce championnat juniors ne va pas se faire au détriment du championnat seniors ?
- Est-ce que les mesures concernant les ententes sont juste des mesures de lancement ? ou perdureront-elles dans le futur ?
- Même avec 7 joueurs dans une équipe est-ce qu'on peut encore chercher les 4 autres joueurs dans différents clubs ?

Le Comité n'étant pas en mesure de répondre immédiatement à ces questions, la décision a été prise de réunir au plus vite un groupe de travail composé de l'ensemble des commissions concernées et de revenir vers les clubs dans les meilleurs délais.

Toutefois l'intervention de René KIRSCH (Président Ligue) peut déjà apporter un élément de réponse partiel.

« Concernant un éventuel championnat juniors garçons et filles, le tout dépendra du nombre d'équipes dans les deux départements. Sinon on pratiquera, comme c'est déjà le cas avec les équipes du Bas-Rhin qui deviennent automatiquement championnes d'Alsace, faute d'équipe dans le Haut-Rhin ».

Une demande un peu générale de la part des participants concerne la date d'engagement de cette catégorie (fin août au lieu de juin), car beaucoup de jeunes attendent les résultats du baccalauréat pour connaître l'orientation et le secteur géographique dans lequel ils vont poursuivre leurs études.

Petite remarque : A compter de la prochaine saison le weekend de championnat commencera le vendredi matin à 0h00.

2° Projet arbitrage → Projet présenté par Alain soutenu par Xavier.

Au cours des différentes réunions le Président de la CDAMC, chiffres à l'appui, a démontré une grande faiblesse tant dans le manque d'une part d'arbitres pour couvrir les rencontres (Base de 213 arbitres pour 400 matches env. par weekend), que d'autre part de stagiaires ne poursuivant pas dans l'arbitrage une fois la charte contrôlée.

Quelques chiffres...

69 arbitres ont été formés en 2010
 62 arbitres ont été validés
 47 arbitres se sont engagés en 2011
 15 arbitres ont abandonné en cours de saison

A ce jour, il reste 32 arbitres dont malheureusement un grand nombre ne siffle jamais et d'autres très occasionnellement.

La CDAMC est consciente des difficultés pour les salariés de se libérer professionnellement 3 ou 4 jours afin de participer aux différents stages de mise à niveau d'arbitre. Il faut impérativement retenir une formation dans le cadre d'un stage qui doit être d'un minimum de 8 jours comme le stage au mois d'août aux Missions Africaines ou sous d'autres formes, car les formations actuelles ne suffisent pas. Il a aussi été constaté que beaucoup de lycéens ou étudiants participent à ces stages, non pas en tant que volontaires, mais plutôt en tant que volontaires désignés d'office, ce qui aboutit rapidement à des abandons.

De plus, au vu du nombre de jeunes arbitres qui ont décidé d'arrêter de siffler pour cause d'insultes et autres manifestations verbales et gestuelles de la part de parents ou de joueurs, la CDAMC et le Comité ont décidé de mettre en place de nouvelles dispositions à partir de la saison prochaine.

Le but premier étant bien entendu de protéger nos jeunes arbitres et les motiver à continuer l'arbitrage et ainsi de progresser.

Le projet d'arbitrage consiste à mettre en place :

- *Un arbitrage des matches de jeunes en D2 et en D3, de poussins à minimes par des arbitres de club. Ces arbitres seront principalement des joueurs du club formés par les responsables de club. Toutefois, une aide pourra être apportée par le Comité dans le cadre de regroupement de clubs, sur demande.*

- *Un double arbitrage pour les jeunes arbitres avec des arbitres expérimentés et ceci à partir de la catégorie cadet.*

Une modification des règlements (art29 – a13) sera effectué par le Comité Directeur pour permettre le double arbitrage par des arbitres du même club et ceci sans pénalité.

Pour information, la Charte d'arbitrage peut être bonifiée par l'envoi d'une personne à des stages organisés par la Fédération et qui labélise ces personnes en "formateur d'arbitres". Ce formateur comptera pour la charte, seulement s'il met en place des formations et s'il participe au stage de recyclage tous les deux ans.

Le versement d'une indemnité de 10 €/match peut être une motivation pour encourager les jeunes d'arbitrer, sachant que cette formation peut également leur être bénéfique en tant que joueur ou entraîneur.

Un grand nombre de participants a soulevé l'idée de pousser les adultes vers les formations d'arbitre et non seulement les jeunes. En effet, la CDAMC a constaté au moment des désignations que beaucoup de jeunes arbitres n'ont pas de moyen de locomotion, ce qui limite aussi leurs disponibilités.

Quelques remarques des clubs présents :

- Il faut voir si le gain d'arbitre est réel par weekend, sachant que les matches de jeunes sont déjà pour un grand nombre non couverts ?
- On a énormément de difficultés à trouver des arbitres pour nos matches de mini-poussins alors on se demande comment on va faire la saison prochaine.
- Les spectateurs ne font pas la différence entre les nouveaux et les anciens arbitres, surtout chez les jeunes arbitres. Des jeunes arbitres qui arbitrent des équipes de jeunes, c'est une bonne chose.
- Formation oui mais à 17 ans il est très difficile de remplir ses disponibilités (études, formation, encadrement, matches).
- Dommage que beaucoup d'arbitres, et pas seulement les jeunes, ont un manque crucial des connaissances des fondamentaux du basket et du règlement.
- Pourquoi ne pas demander aux clubs qui ont des équipes loisir de fournir des arbitres.
- Pourquoi ne pas demander, pour les équipes évoluant en seniors D2 ou D1, de fournir un arbitre au moment de la rencontre comme c'est déjà le cas dans d'autres comités.
- La Charte n'est pas correcte car il n'y pas de reconnaissance du travail fourni par les clubs pour former les arbitres et à couvrir les matches à domicile en D2 et D3.

Mais aussi des questions :

- Les jeunes formés et qui ont -18 ans seront-ils désignés uniquement en jeunes ? A quel niveau vont-ils arbitrer ?
- A partir de quel âge un jeune peut-il devenir arbitre dans son club ? et au niveau départemental ?
- Si deux arbitres sifflent une rencontre, seront-ils payés tous les deux ?
- Est-il possible de connaître les désignations de nos arbitres ?

Le comité étudiera les différentes remarques faites par les clubs. Néanmoins, il a déjà été décidé que Malou Blikastr transmettra à l'ensemble des Présidents concernés, les informations sur les disponibilités des arbitres de leur club par semaine.

Les clubs ont été informés d'une remise à plat et d'une modification de la charte. Le Comité envisage aussi la mise en place d'une charte départementale et une autre nationale.

3° Responsable de salle : brassard → Danielle

« La formation des dirigeants est aussi importante que de former les arbitres, surtout dans la façon d'accueillir les arbitres et de les accompagner au cours des rencontres ».

Cette remarque a permis de rappeler l'importance pour un arbitre de pouvoir identifier rapidement dans la salle la personne de confiance, vers laquelle il pourra se tourner en cas de problème.

Il a été rappelé l'importance à donner au poste de responsable de salle ainsi que le règlement fédéral concernant cette fonction.

Suite à la demande faite par des dirigeants concernant les moyens d'action possible du responsable de salle lors de troubles dans le public, le Comité a confirmé qu'à ce jour le règlement fédéral ne permet malheureusement pas de donner plus de moyens au responsable de salle.

Le Comité suggère de laisser le brassard avec les feuilles de matches. Pour le moment un brassard a été distribué par club (2 brassards dans le cas de 2 salles).

Une demande d'information a été faite auprès de la fédération pour savoir si un licencié majeur peut être responsable de l'organisation dans n'importe quelle salle ?

4° Divers

Richard a donné des informations concernant les listes de brûlage et il a tenu à féliciter les responsables des clubs présents car seules 3 équipes ont perdu une rencontre par pénalité cette saison.

Autres sujets qui ont été abordés et qui ont fait l'objet d'échanges :

- certains déplacements trop longs concernant les jeunes dans la deuxième phase,
- le manque d'un weekend blanc pour permettre les reports de matches,
- le manque de disparité dans la formation des poules entre la première et la deuxième phase,
- la mise en place d'un championnat pour les jeunes comme pour les seniors à cause des disponibilités de salles
- une demande a été faite afin qu'un sondage soit réalisé au niveau de l'ensemble des clubs du Bas Rhin concernant la mise en place éventuelle d'une nouvelle forme de championnat jeunes
- mini-poussins : une demande est faite pour déplacer officiellement la ligne des lancers.
- faire preuve de souplesse au niveau des jeunes pour la table de marque en ce qui concerne les lettres A et B surtout à partir du moment où les deux lignes sont complétées et ce afin d'éviter les amendes.

La commission technique a proposé un classeur édité par la Fédération pour l'instruction des jeunes basketteurs de 7 à 11 ans, au prix de vente 22 euros (quelques exemplaires sont encore disponibles)

Roland BLIEKAST a tenu à rappeler que le Comité était là pour aider les clubs et que vice-versa, les clubs étaient là pour permettre le bon déroulement de la saison.

Précision faite par René KIRSCH concernant les nouveaux tracés dans les salles :

- ➡ 2012 : pas d'obligation sauf pour les clubs qui ont déjà été informés
- ➡ 2013 : obligation pour les clubs dont les équipes évoluent en NF1 – NF2 et NM2
- ➡ 2014 : obligation pour les clubs dont les équipes évoluent en NF3 et NM3
- ➡ 2015 : obligation pour toutes les salles et à tous les niveaux

René K suggère aux clubs qui veulent entreprendre des travaux dans les salles de prévoir de suite les nouveaux tracés et aux autres clubs de ne surtout pas attendre juin 2015 pour lancer les travaux, sinon il n'y aura peut être pas assez d'entreprises de peinture dans les secteurs pour faire les travaux et la Commission des salles et terrains aura beaucoup de travail pour délivrer les dérogations.

Certains clubs ont demandé au Comité de mener des réflexions quant aux points suivants :

➡ **Listes de personnalisation**

Le système actuel est pénalisant pour les clubs qui ont une quinzaine de joueurs ou joueuses et doivent scinder en deux groupes au même niveau. Il en est de même pour les clubs qui ont des équipes en D1 et D2.

➡ **Entente au niveau senior masculin ou féminin**

Certains clubs rencontrent des difficultés à garder une équipe seniors en championnat faute de joueurs et ceci parfois juste pour une saison.

* * * * *

“En agissant, on se trompe parfois, en ne faisant rien, on se trompe toujours”
Romain ROLLAND